

Cabinet du Maire - Inscription au budget 1997 des crédits relatifs aux collaborateurs de Cabinet

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément aux dispositions de l'article 110 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et au décret 87.1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de Cabinet pris pour son application, le Conseil Municipal est invité à voter l'inscription au budget 1997, compte 92.022 d'une somme de 550 000 F (rémunérations et charges) au titre du recrutement de deux collaborateurs de Cabinet, dans les limites fixées par ces textes.

Les intéressés exerceront respectivement, dans le cadre de la publication BVV, les fonctions de rédacteur en chef (en remplacement du journaliste dont le contrat de travail arrive à échéance) et de reporter photographe.

Ces recrutements interviendront en qualité d'agent non titulaire.

Ces crédits sont prévus pour la durée du mandat du Maire.

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, je profite de ce rapport puisqu'il est question de BVV. En bon démocrate, il ne fait aucun doute que vous me permettrez de rétablir ici une vérité sans doute méconnue de l'assistance. M. PINARD, d'ailleurs je regrette qu'il ne soit pas là ce soir mais je crois qu'il a une séance au Conseil Général, Historien, Conseiller Municipal et Conseiller Général Socialiste, consacre chaque mois dans BVV une grande page à l'histoire locale. A sa lecture, on a très vite le sentiment d'une étonnante partialité et d'une étrange obsession. Généralement cette rubrique reflète son combat contre les nationalistes de tous poils et tout particulièrement ceux d'il y a 50 ans et plus. Ainsi dans le numéro de décembre, nous avons eu droit au chapitre MAURRAS et l'action française et de conclure qu'aujourd'hui le Front National demande à ses élus locaux d'enquêter dans les bibliothèques municipales pour vérifier si l'oeuvre de MAURRAS et de son disciple l'intégriste MADIRAN a bien toute sa place dans les ouvrages disponibles.

Eh bien, puisque M. PINARD a décidé de faire la chasse aux sorcières, je lui suggère en tout premier de s'occuper de faire le ménage parmi les mauvais socialistes. Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux PS ou apparentés, connaissez-vous Pierre-Joseph PROUDHON né à Besançon en 1809 ? Il est certes reconnu comme étant l'un des pères fondateurs du socialisme français mais celles et ceux qui s'y réfèrent le connaissent-ils vraiment ? Je me propose donc de vous lire quelques passages assez édifiants tirés du livre de Zeev STERNHELL, «la droite révolutionnaire» page 187 : à l'origine on trouve une violente polémique entre MARX et PROUDHON. Ce dernier confie alors à ses carnets sa colère, je cite : «Juifs : faire article contre cette race qui envenime tout en se fourrant partout sans jamais se fondre dans aucun peuple, d'où le projet demander son expulsion de France à l'exception des individus mariés avec des Françaises, abolir les synagogues, ne les admettre à aucun emploi, poursuivre enfin l'abolition de ce culte» et d'ajouter : «ce n'est pas pour rien que les chrétiens les ont appelés déicides. Le juif est l'ennemi du genre humain, il faut renvoyer cette race en Asie ou l'exterminer. Par le fer ou par la fusion ou par l'expulsion, il faut que le juif disparaisse (à ses yeux, deux exceptions : tolérer les vieillards qui n'engendrent plus, les juifs mariés à des françaises) mais également ROTHSCHILD, CREMIEUX, MARX, FOULD, êtres méchants, bilieux, envieux, âcres, etc. qui nous haïssent. Travail à faire : ce que les peuples du Moyen-Age haïssaient d'instinct, je le hais avec réflexion et irrévocablement. La haine du juif comme de l'anglais doit être un article de notre foi politique». Dès le carnet n° 4, pages 91, 92, 93, PROUDHON survole l'histoire des juifs. Ils y sont décrits comme incapables de rester en place et de former une centralisation, appellent les romains puis les veulent rejeter, partis, sectes haineuses, irréconciliables, insociables. L'état naturel des juifs est de vivre sur les autres peuples dispersés. Leur réunion en corps de nation serait pour eux un état insupportable contraire à leur nature. Les juifs, race insociable, obstinée, infernale, ce sont les citations de M. Joseph PROUDHON. Sommes-nous en

présence de l'inventeur de l'épuration ethnique ? Ne sont-ce pas là des propos racistes, xénophobes et antisémites ? Au Front National, nous acceptons de recevoir des leçons mais pas des socialistes, pas de ceux qui ont eu comme modèle un Président de la République décoré de la francisque en 1942, décoration suprême réservée aux serviteurs du régime de Vichy. Monsieur le Maire, face à tout cela, j'espère bien que vous interviendrez personnellement pour sensibiliser les Bisontins sur le vrai visage du Sieur PROUDHON, peut-être même déciderez-vous de débaptiser la rue et les différents locaux qui portent le nom du théoricien du socialisme français. Quant à M. PINARD, je lui conseille d'aller voir à la bibliothèque municipale si l'oeuvre de PROUDHON est disponible et de faire le nécessaire pour avertir le lecteur sur les dangers de tels écrits. Merci. Je tiens également à votre disposition quelques morceaux choisis de MM. Jules FERRY et Léon BLUM.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. On transmettra vos propos à Joseph PINARD, c'est dommage qu'il ne soit pas là, cela vous aurait plu et à lui aussi.

M. FERREOL : Une réponse brève, c'est vrai qu'il est dommage que Joseph PINARD ne soit pas là ce soir, parce que peut-être pourrait-il vous donner un texte récent qu'il a écrit et qui rejoint d'ailleurs partiellement un certain nombre des éléments que vous venez de citer qui posent une question très grave à laquelle nous devons être effectivement très attentifs. Il est vrai que la question de l'antisémitisme et plus généralement la question je dirais d'une conception raciste de l'histoire ou de l'idée qu'il y a un déterminisme des races a été partagée très largement par de nombreux penseurs jusqu'à la fin du XIX^{ème} Siècle et même assez récemment avant guerre. Vous pouvez parfaitement, comme vous l'avez fait, citer un certain nombre de grands auteurs de gauche ou de droite qui ont écrit des choses tout à fait inacceptables en 1996. Mais il me semble que votre remarque oublie un tout petit élément, c'est que depuis ce texte de PROUDHON qui était, et vous avez raison, la perception à peu près générale que se faisaient un certain nombre de gens en matière de ce qu'on appelait à l'époque les races, il y a eu un certain nombre de progrès scientifiques qui nous ont expliqué que la notion même de race sur le plan biologique n'a strictement aucun sens mais beaucoup plus grave, qu'il y a des gens qui ont appliqué ces formules. Il y a eu un système politique global totalitaire qui l'a mise en pratique. Ce qui est grave, c'est qu'un siècle après PROUDHON alors que nous avons vu ce que cela signifiait il y a encore peu de temps, il y ait encore des gens qui continuent de répéter ces choses que l'on sait scientifiquement erronées et dont historiquement on a vu les effets.

Comme vous avez l'air de bien connaître les textes de Joseph PROUDHON, je vous invite simplement à lire des textes récents de certains de vos leaders et de vos responsables qui vous donneront en matière de déclaration sur l'inégalité des races des propos tout à fait éclairants.

M. LE MAIRE : Vous poursuivrez ce dialogue en dehors du Conseil Municipal. Je vous ai laissé parler, je crois que cela suffit à nos collègues.

Mme MONTEL : Je voulais poser une question à M. FERREOL. Qui a dit «le devoir des peuples civilisés est de mettre dans leurs rapports avec les peuples barbares la plus grande longanimité, celle d'une race supérieure qui ne conquiert pas pour son plaisir» ? C'est effectivement Jules FERRY. C'est bien, vous connaissez vos classiques ! Ensuite «nous admettons le droit même le devoir des races supérieures d'attirer à elles celles qui ne sont pas parvenues au même degré de culture et de les appeler aux progrès réalisés grâce aux efforts de la science et de l'industrie» ? C'est de Léon BLUM.

M. FERREOL : J'ai envie de vous poser une question : est-ce que vous pensez, parce que vous manifestez une certaine complaisance vis-à-vis de ces propos, qu'ils sont actuellement significatifs ou exacts ?

Mme MONTEL : Pas du tout, c'est vous qui l'interprétez comme cela.

M. LE MAIRE : Je vous laisse à vos préoccupations, nous poursuivons.

M. BONNET : Je voudrais simplement dire que Mme MONTEL pour se détendre a intérêt à lire Marek HALTER, son dernier roman est très bien. Je voudrais également dire que le débat entre les socialistes et le Front National, l'éclosion du Front National grâce aux socialistes, on connaît et cela ne nous concerne pas.

Pour en revenir au rapport qui nous est soumis, en commission il y a quelques jours, il nous a été dit qu'il s'agissait uniquement pour ce point 5/g d'un vote de crédits de la même façon que pour le Directeur de la Communication il y avait simplement appel à candidature, qu'on en était simplement aux crédits et que pour le journaliste et le reporter il n'en était pas encore question. Je constate dans le compte rendu de la Commission Communication qui avait eu lieu 10 jours auparavant qu'un nom était avancé pour le Directeur de Communication et un nom également pour le journaliste qui va travailler dès le mois de janvier avec M. DEMAZURE. Je voulais savoir s'il y avait eu un problème de communication entre les deux commissions ou si on ne m'avait pas tout dit.

M. LE MAIRE : Le Directeur de la Communication a été numéro 2 du concours qui avait été organisé il y a trois ans. Le numéro un ne nous ayant pas donné satisfaction, nous avons choisi celui qui était placé en deuxième position. C'est un bisontin, un bon professionnel.

Je vous précise que les emplois de Cabinet du Maire sont discrétionnaires. C'est d'ailleurs ce que dit M. VIALATTE dans Le Monde du 12 décembre 1996 pour soutenir je crois une affaire dans l'Essonne. Pour les deux personnes recrutées, je peux vous dire qu'il s'agit d'un rédacteur en chef qui est un bon journaliste et d'un reporter photographe qui est un bon photographe professionnel. Ce sont des emplois qui relèvent du Cabinet.

M. NOT : Monsieur le Maire, vous le savez, je milite au sein des anciens combattants toutes natures confondues y compris les déportés et ce que j'ai entendu me fait une peine extrême parce qu'il y en a qui ont souffert de déportation de par leurs origines. Alors j'aimerais que ce débat n'ait plus jamais lieu, que ces propos ne se tiennent plus jamais dans cette assemblée, c'est tout !

M. LE MAIRE : Merci de ce conseil.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 1996.